



Informations et Défense des Consommateurs Salariés

Le droit au logement c'est quoi ?

Le droit au logement désigne le droit des individus à avoir accès à un logement. Il s'agit d'un droit fondamental à valeur constitutionnelle découlant du préambule de la Constitution de 1946 : « *La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs* ».

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

- ✓ AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HABITAT
- ✓ STOPPER LA FLAMBÉE DES LOYERS
- ✓ FAIRE RESPECTER VOS DROITS
- ✓ RAPPELER LES OBLIGATIONS DES BAILLEURS

PARTICIPEZ AUX ÉLECTIONS, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
indecosa@cgt.fr

La Loi Quilliot de 1982, énonce que « le droit à l'habitat est un droit fondamental », puis deux autres lois : Loi Mermaz en 1989 et Loi Besson en 1990 indiquent respectivement dans leur article 1er : « **Le droit au logement est un droit fondamental ; il s'exerce dans le cadre des lois qui le régissent** ». « **Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation** ».

La Loi Dalo de 2007 introduit un droit au logement opposable et indique dans son article 1er : « *Le droit à un logement décent et indépendant, mentionné à l'article 1er de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement, est garanti par l'Etat à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'Etat, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir.* »

Pourtant, en dépit de ces lois successives, le droit au logement est resté inappliqué, dévoyé, voire bafoué.

Indecosa-CGT89, association de défense des consommateurs, considère que la défense du droit au Logement et la mise en œuvre d'une politique de l'Habitat à son service, sociale et ambitieuse, fait partie intégrante de ses missions.

Le pays est traversé par une crise du logement sans précédent conséquence d'un désengagement public et de l'imposition d'une logique libérale. Cette dernière nuit à l'ensemble des composantes du logement avec une chute des constructions, une offre en berne y compris pour le secteur privé et avec un secteur social qui est volontairement asphyxié et déperit.

Pour Indecosa-CGT, avoir un logement est le gage d'un développement équilibré des individus. La garantie d'un logement digne, accessible et durable pour tous est un élément fondamental du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société. Cela suppose d'agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale dans tous les quartiers.

L'État doit être le garant de ce droit sur tout le territoire.

Le droit au logement doit garantir :

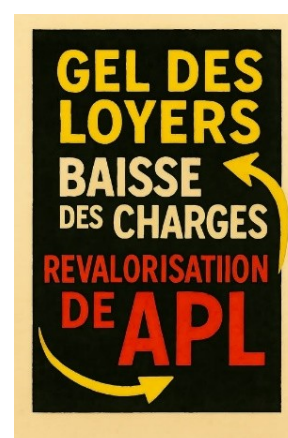
- L'égal accès pour tous à un logement décent avec une surface, des équipements, adaptés à la composition et la taille du ménage, et toutes les conditions pour leur sécurité physique et sanitaire et le maintien dans les lieux sans discrimination d'aucune sorte ;
- Le droit à l'accessibilité pour tous types de situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
- Le droit à un logement décent et sain, performant d'un point de vue énergétique, environnemental et qui anticipe les évolutions climatiques ;
- L'arrêt immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, de chauffage dans le parc privé comme dans le parc public ;

Un logement digne, un droit inaliénable pour toutes et tous.

Quatre millions de personnes – soit 6 % de la population – sont considérées comme mal logées en France. L'austérité, la logique capitaliste n'ont fait qu'accroître la crise du logement.

En dix ans le nombre de demandeurs de logements sociaux a augmenté de 30 %. 2 800 000 personnes ont fait une demande de logement social.

Alors que loyers et charges ne font qu'augmenter grevant un peu plus le budget des foyers, les salaires, les retraites, les minima sociaux eux à l'inverse stagnent.



Les représentants d'Indecosa CGT 89 au Conseil d'Administration du bailleur social « Aux R_Logis » (ex OAH), se sont toujours opposés à la hausse des loyers et aux augmentations des charges locatives.

Nous contacter : Indecosa89@CGT.fr 03.86.52.90.47

Facebook: indecosa-Cgt89



**Elections des
Administrateurs
représentants des locataires**



INDECOSA-CGT

JE VOTE INDECOSA-CGT DU 10 NOVEMBRE AU 25 NOVEMBRE 2026